



30 ans PROM'AUDE

1^{ère} édition - Lézignan-Corbières

▪ Article 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Dans le cadre du trentième anniversaire de PROMAUDE, les associations PROMAUDE et la MJC de Lézignan-Corbières (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901), organisent un concours photographique, **libre et gratuit**.

Le concours se déroule du **18 février au 14 avril 2019**. A l'issue de cette date les photos ne pourront être sélectionnés.

▪ Article 2 – THEME

« DE LA BARRIQUE AU BALON, LE VIN ET SES CONTENANTS »

La photo devra mettre en valeur de façon décalée, humoristique, originale et/ou artistique **le vin** de la région Occitanie et comporter obligatoirement :

- un **contenant** (fût, pipette, bib, bonbonne, verre, bouteille ...)
- un **sujet vivant** (humain, animaux, insecte, ...)

▪ Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir **l'autorisation écrites** des personnes identifiables sur la photo. Une seule participation par personne est acceptée. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix. La photo doit avoir été prise en région **Occitanie**.

La photo doit être envoyée en pièce jointe par mail au format numérique « **JPG** » à l'adresse suivante avant le **14 avril 2019** :

concoursphotopromaude@gmail.com

La dimension de la photo sera d'environ 2400 X 3600 et la résolution de 300 dpi. Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

- ✓ La date et le lieu de la prise de vue
- ✓ Un commentaire de 2 lignes maximum
- ✓ Les nom et prénom du participant
- ✓ L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- ✓ L'email du participant

- ✓ La mention suivante « *Je soussigné, NOM / PRENOM, déclare avoir pris connaissance et approuver le règlement du concours photo organisé par l'association PROMAUDE et la MJC DE LEZIGNAN CORBIERES dans le cadre du trentième anniversaire de PROMAUDE* »

Pièces jointes à transmettre :

- ✓ Présent règlement signé
- ✓ Autorisation de diffusion d'image (si sujet présent sur la photo)

▪ **Article 4 – CRITERES DE SELECTION**

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury composé de représentants de l'association PROMAUDE, de la MJC de Lézignan-Corbières (photo-club), de professionnels et partenaires.

▪ **Article 5 – PRESELECTION ET ANNONCE DES RESULTATS**

Le jury se réunira la seconde quinzaine du mois d'avril pour présélectionner 10 à 15 photos. Les auteurs des prises de vues retenues seront prévenus par mail. Une convention de cession des droits de la photo sélectionnée à l'association PROM'AUDE et à la MJC sera signée.

Les organisateurs imprimeront ensuite les photos retenues sur des toiles canvas au format 40 x 60 cm.

▪ **Article 6 – EXPOSITION DES ŒUVRES ET VOTE**

Les photographies seront exposées au sein du pôle Oenotouristique au cœur de la manifestation PROM'AUDE qui se déroulera à Lézignan-Corbières du 7 au 10 juin 2019.

Un tirage au sort déterminera l'ordre d'exposition et la numérotation des photos. Les organisateurs éditeront une fiche de présentation de l'exposition ainsi que les bulletins de votes remis aux visiteurs.

Les visiteurs seront invités à voter pour leur photo préférée afin de déterminer les gagnants du concours.

▪ **Article 7 – ANNONCE DES RESULTATS**

Le vote sera clos le dernier jour de la manifestation à 16h00 le lundi 10 juin. Après décompte des bulletins de vote les résultats seront proclamés à 17h00 au pôle Œnotourisme suivi de la remise des prix.

Article 8 – PRIX

Les prix indiqués ci-dessous sont à titre indicatif et seront agrémentés au fils des semaines.

- 1er prix : un repas pour deux personnes dans un restaurant et un carton de vins
- 2nd prix : un carton de vins
- 3ème prix : un panier gourmand

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

Le gagnant retirera son prix à la suite de l'annonce des résultats le 10 juin à 17h00.

En cas d'impossibilité les participants doivent veiller à désigner une personne pour recevoir le prix.

▪ **Article 9 EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère immoral, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

▪ **Article 10 – DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Le présent document est gage **d'accord** pour **la diffusion et l'exploitation de l'œuvre par les organisateurs du concours**. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les **autorisations écrites** nécessaires à sa diffusion et en transmettra une copie aux organisateurs. Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

▪ **Article 11 – RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure l'association PROMAUDE et la MJC de Lézignan-Corbières se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

▪ **Article 12 – OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Le photographe

Nom et Prénom « Lu et approuvé »

Les organisateurs

30 ans PROMAUDE

1^{ère} édition - Lézignan-Corbières

Autorisation de droit à l'image

Utilisation et diffusion

Je soussigné (*nom de la personne photographiée*)

(Ou responsable légal d'un mineur)

Demeurant au : (*adresse de la personne photographiée*)

Autorise (*votre nom*)

à me photographier, (ou nom du sujet mineur)

le : (*date de la prise de vue*)

A : (*lieu*)

Et à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise (*votre nom*) à **fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par (*votre nom*), sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment lors du concours photo de Promaude 2019.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à (*lieu de signature de l'autorisation*), le (*date*), en **deux exemplaires.**

Nom et prénom de la **personne photographiée**
Signature

Nom et prénom du **photographe**
Signature